



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2025 DAC 185 Subventions (43.000 euros) et conventions avec cinq écoles de musique associatives

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques, la Ville de Paris apporte son soutien à cinq écoles de musique associatives, dont l'action et le rayonnement territorial représentent une offre complémentaire aux conservatoires municipaux d'arrondissement.

L'association **Octave et Arpège** (8e) anime une école de musique fondée en 1991 dont le rayonnement territorial vient en complément de l'action du CMA8. Elle propose des cours d'éveil musical et des classes d'instruments et de théâtre. L'objectif de l'association est de favoriser le développement de la musique au sein des familles. Les parents des enfants inscrits peuvent bénéficier d'ateliers spécifiques avec leurs enfants.

En 2022, l'école a compté 267 inscrits. L'enjeu annoncé par l'école a été de renouer le lien avec les familles qui se sont éloignées des activités culturelles pendant la crise sanitaire, notamment vers les tout-petits pouvant bénéficier d'éveil musical. L'équipe pédagogique de l'école propose des enseignements adaptés à chacun et implique les familles dans l'évolution artistique des enfants. Au total, 14 ateliers ont été ouverts : 7 ateliers de pratique d'instruments de musique, 1 de chant, 1 de théâtre, 2 cours d'initiation musicale, 2 d'éveil et 1 « nid musical » pour les plus petits. En résultat, l'école annonce pour 2023 compter 320 adhérents. En 2024, l'association poursuit son offre d'enseignement musical en l'étoffant de cours de MAO, de cours d'ensemble et de cours d'écriture.

L'Apprenti Musicien, ouvert en 2000, est un centre de pédagogie musicale s'appuyant sur la méthode Suzuki, permettant de conduire les enfants vers la culture musicale dès le plus jeune âge. Grâce à une équipe d'une vingtaine de professeurs diplômés, elle propose à ses élèves des ateliers d'éveil, des cours individuels et collectifs d'instruments, des cours d'improvisation jazz, de solfège et de chant, et a développé des cours d'apprentissage de l'anglais en musique. L'Apprenti Musicien pratique également l'orchestration enfantine. Cette approche pédagogique innovante lui permet de proposer des interventions dans des lieux aussi divers que des écoles, des maisons de retraite, des bibliothèques, afin de sensibiliser une large palette de publics à la pratique musicale. Cette école a développé ses activités dans le 12e arrondissement, puis le 14e arrondissement. Elle propose une tarification sociale (seniors, étudiants) et elle est ouverte aux personnes porteuses de handicap (30 enfants en 2024).

Chaque année, l'école propose des interventions en milieu scolaire, particulièrement dans les écoles maternelles. Les partenariats en faveur des populations défavorisées sont renouvelés, notamment avec la fondation Cognacq-Jay, le milieu hospitalier, les EHPAD pour un accès supplémentaire à la musique auprès des seniors. Les centres sociaux et Paris Anim' dans les 17e et 20e arrondissements font partie des partenaires pour des ateliers de découverte et de pratiques collectives. Ces offres vers les très jeunes et les seniors sont complémentaires de celles des conservatoires municipaux d'arrondissements. En légère augmentation, l'école enregistre 492 inscriptions pour 17 disciplines (solfège, chant, instruments de musique, ensemble et harmonie de jazz). Le projet « musique et petite enfance », qui s'articule autour d'une pédagogie adaptée et d'une approche de la musique ludique et encadrée, est proposé à des groupes par tranches d'âge : 2 à 3 ans, 3 à 4 ans et 4 à 5 ans. L'accent est mis sur le développement de l'oreille musicale et de l'habileté des enfants.

Créé en 1990, **Musique en mouvement** est une association installée depuis 2012 dans le 14ème arrondissement. Elle accueille une centaine d'élèves en cours individuels et collectifs. Le projet pédagogique est organisé sur trois cycles : l'initiation musicale de 3 à 7 ans, la formation musicale de 7 à 12 ans, puis la pratique de musiques d'ensemble (classique ou actuelles). Le premier cycle permet aux enfants d'entrer dans le monde de la musique de façon adaptée et progressive et propose ainsi une offre complémentaire à celle des conservatoires d'arrondissement. L'école applique la méthode Willems à laquelle les professeurs sont formés. Cette pédagogie d'éducation musicale utilise le principe de la

psychopédagogie perceptive. Elle propose aux élèves des exercices de gymnastique sensorielle. L'objectif est de développer la concentration et la perception des phénomènes musicaux.

En 2022, l'école a introduit la batterie dans son offre d'enseignement instrumental, puis la flûte en 2023. L'école augmente petit à petit son nombre d'élèves, 83 en 2022, 89 en 2023, 87 à la rentrée 2024. L'objectif pour une stabilité financière est de 100 élèves. Les cours d'initiation, comprennent 44 élèves. Ils restent l'axe de développement privilégié par l'association. La structure poursuit sa communication pour atteindre les familles souhaitant inscrire leurs enfants avant 7 ans et la création d'une nouvelle chorale à partir de 10 ans.

L'école est partenaire du CMA14, dans le but d'organiser des journées de formations pédagogiques. Les professeurs des deux écoles bénéficient de l'intervention de professeurs didacticiens de la Fédération internationale Willems.

Implantée dans le 20^e arrondissement dans le quartier des Fougères, **Ménil Musique** est une école de musique associative fondée en 2004 pour développer une pédagogie musicale de qualité pour tous. Elle propose chaque année à plus de 300 élèves des cours de musique individuels et collectifs d'instruments, de chant et de formation musicale. Elle dispose à cet effet d'une équipe de 15 professeurs diplômés (CNSM, CRR, CIAM de Bordeaux, CIM, Conservatoire Royal de Bruxelles, École Didier Lockwood...) et engagés socialement. La pédagogie suit un rythme progressif au cours de l'année. En 2021, Ménil Musique a créé deux tranches tarifaires supplémentaires pour étendre la portée de la tarification sociale déjà proposée. Le quartier d'implantation de l'école est constitué à 61% de logements sociaux et 25% de la population locale a moins de 25 ans. La rentrée 2023-2024 comptait 350 inscrits, soit une hausse par rapport à l'année 2022-2023 (325). Parmi les inscrits, 44% des élèves habitent Paris, 29% Les Lilas et 13% Bagnolet. 75 % des élèves ont moins de 18 ans. L'école est engagée dans la vie du quartier : elle sensibilise à la musique en donnant certains cours en extérieur et elle participe aux concerts et fêtes de quartier. Elle a collaboré au forum de la musique de la mairie du 20^e arrondissement et créé une chorale gratuite et inclusive pour accompagner un groupe professionnel sur plusieurs concerts. L'année 2024-2025 compte 325 élèves, encadrés par 13 professeurs. La rentrée 2024 a été marquée par la perte d'un des sites de l'association (14 rue des Fougères) en raison du non renouvellement du contrat de mise à disposition du local.

Musique Ensemble XX^e propose des cours individuels et des ateliers d'ensembles musicaux. L'école s'est développée depuis sa fondation en 2000, passant d'une douzaine à près d'une trentaine de professeurs et ses effectifs de 200 à plus de 500 élèves. Elle permet à un public issu de différents milieux socio-professionnels, de tout niveau musical et de tout âge, d'apprendre et de pratiquer. L'enseignement est fondé sur le décloisonnement des répertoires, du classique aux musiques actuelles, en passant par le jazz et les musiques du monde. L'apprentissage individuel est toujours articulé à la pratique collective, l'école compte trois orchestres. Musique Ensemble XX^e développe par ailleurs des échanges internationaux avec d'autres écoles de musique européennes. L'association cherche continuellement à apporter la musique aux publics éloignés en différents lieux : prison de la Santé, la flèche d'or, EHPAD Korian et Alquier Debrousse, centres sociaux, etc. L'école a également été à l'initiative d'un collectif des structures d'enseignement de la musique amateur dans le 20^e arrondissement (Cosema20) dont le conservatoire et les centres d'animation de la ville.

L'association compte 240 enfants et 262 adultes inscrits pour la période 2024-2025, 120 personnes restent en attente d'inscription. L'école propose des cours d'instruments traditionnels et a dans ce cadre ouvert une classe de Oud à la rentrée 2022-2023, après avoir créé une classe d'accordéon diatonique. L'école demeure attentive à l'accès à la pratique à tous les âges, 11% de ses inscrits ont plus de 60 ans et elle développe des temps de travail intergénérationnels. 43 concerts pour 5 000 participants, dont les auditions ouvertes au public, ont été organisés. Enfin, l'école prépare des bals intergénérationnels plusieurs fois par an. La programmation 2024-2025, outre la reconduction des cours hebdomadaires, prévoit des moments favorisant la musique collective et notamment un atelier de musiques actuelles avec un ensemble de partenaires locaux porteurs du projet. Un bal Klezmer est aussi prévu à la médiathèque Françoise Sagan outre une rencontre avec le Dublin Ukulele Band. En parallèle, Musique Ensemble poursuit sa création du réseau *Musicien cherche musicien* pour inciter les amateurs à pratiquer en groupe, par des mises à disposition de salles.

Afin de permettre à ces cinq écoles de musique, de danse et de théâtre associatives de pouvoir poursuivre leurs activités en faveur du développement de la connaissance et de la pratique artistiques en complémentarité de l'offre des conservatoires municipaux d'arrondissement, je vous propose d'attribuer au titre de l'année 2025 :

- À l'association Octave et Arpège (8e) une subvention de 3.000 euros ;
- À l'association l'Apprenti Musicien (12e) une subvention de 4.000 euros ;
- À l'association Musique en mouvement (14e), une subvention de 3.000 euros ;
- À l'association Menil Musique (20e) une subvention de 3.000 euros ;
- À l'association Musique Ensemble XX^e (20e) une subvention de 30.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les conventions nominatives de ces associations précédemment citées.

